

Nom légal : BTP PREVOYANCE, Date d'arrêté : 31/12/2021

Devise d'affichage : k EUR

S.02.01.02

Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	101 295
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	284 428
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	10 134 291
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	322 679
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	596 149
Actions	R0100	
Actions - cotées	R0110	
Actions - non cotées	R0120	
Obligations	R0130	5 608 558
Obligations d'État	R0140	3 783 364
Obligations d'entreprise	R0150	1 822 678
Titres structurés	R0160	2 516
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	3 597 603
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	9 303
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	666 363
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	569 973
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	96 391
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	334 840
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	133 036
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	133 036
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	201 803
Santé similaire à la vie	R0320	97 203
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	104 600
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	148 926
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	426 762
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	724
Autres créances (hors assurance)	R0380	35 912
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	148 425
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	12 281 965

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	1 554 745
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	1 554 745
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	1 417 047
Marge de risque	R0590	137 698
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	6 176 482
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	1 586 516
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	1 446 004
Marge de risque	R0640	140 512
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	4 589 966
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	4 183 449
Marge de risque	R0680	406 517
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	29 159
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	255 376
Passifs d'impôts différés	R0780	
Produits dérivés	R0790	13 408
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	5
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	63 101
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	25 963
Autres dettes (hors assurance)	R0840	242 012
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	1 632
Total du passif	R0900	8 361 882
Excédent d'actif sur passif	R1000	3 920 083

Nom légal : BTP PREVOYANCE, Date d'arrêté : 31/12/2021
 Devise d'affichage : k EUR

S.05.01.02 - 01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)		Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	
		C0010	C0020	
Primes émises				
Brut - assurance directe	R0110	1 493 704	794 458	2 288 162
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	157 436	9 379	166 814
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130			
Part des réassureurs	R0140	393 844	43 499	437 343
Net	R0200	1 257 296	760 338	2 017 633
Primes acquises				
Brut - assurance directe	R0210	1 493 704	794 458	2 288 162
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	157 436	9 379	166 814
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230			
Part des réassureurs	R0240	393 844	43 499	437 343
Net	R0300	1 257 296	760 338	2 017 633
Charge des sinistres				
Brut - assurance directe	R0310	1 218 783	561 296	1 780 079
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	139 434	8 069	147 503
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330			
Part des réassureurs	R0340	327 832	19 658	347 490
Net	R0400	1 030 385	549 707	1 580 092
Variation des autres provisions techniques				
Brut - assurance directe	R0410	0	-12 770	-12 770
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	1 363	1 363
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430			
Part des réassureurs	R0440	0	2 628	2 628
Net	R0500	0	-14 035	-14 035
Dépenses engagées	R0550	133 142	60 370	193 512
Autres dépenses	R1200			22 502
Total des dépenses	R1300			216 015

Nom légal : BTP PREVOYANCE, Date d'arrêté : 31/12/2021
 Devise d'affichage : k EUR

S.12.01.02
Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)	
					Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				
		C0020	C0100	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0			0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0	0	0	0			0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Meilleure estimation brute	R0030	4 117 062	66 387	4 183 449		-57 784	0	1 362 318	141 470	1 446 004
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	104 600	0	104 600		0	0	97 203	0	97 203
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	4 012 462	66 387	4 078 849		-57 784	0	1 265 115	141 470	1 348 801
Marge de risque	R0100	400 066	6 451	406 517	-5 615			132 380	13 747	140 512
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0	0	0	0			0	0	0
Meilleure estimation	R0120	0	0	0		0	0	0	0	0
Marge de risque	R0130	0	0	0	0			0	0	0
Provisions techniques - Total	R0200	4 517 128	72 838	4 589 966	-63 399			1 494 698	155 217	1 586 516

Nom légal : BTP PREVOYANCE, Date d'arrêté : 31/12/2021

Devise d'affichage : k EUR

S.17.01.02

Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	
		C0020	C0030	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Provisions pour primes				
Brut - total	R0060	-45 634	27 625	-18 009
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-46 059	552	-45 507
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	425	27 074	27 498
Provisions pour sinistres				
Brut - total	R0160	302 608	1 132 448	1 435 056
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	97 262	81 282	178 544
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	205 346	1 051 166	1 256 512
Total meilleure estimation - brut	R0260	256 973	1 160 074	1 417 047
Total meilleure estimation - net	R0270	205 771	1 078 240	1 284 011
Marge de risque	R0280	24 971	112 727	137 698
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290			
Meilleure estimation	R0300			
Marge de risque	R0310			
Provisions techniques - Total				
Provisions techniques - Total	R0320	281 944	1 272 801	1 554 745
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	51 203	81 834	133 036
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	230 741	1 190 968	1 421 709

Nom légal : BTP PREVOYANCE, Date d'arrêté : 31/12/2021
Devise d'affichage : k EUR

S.19.01.21 - 01 Accident
Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription **Z0020** 1

Sinistres payés bruts (non cumulés)

Année	Année de développement											Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)			
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +			C0170	C0180	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110					
Précédentes	R0100												623	R0100	623	8 722
N-9	R0160	0	0	0	12 544	3 666	880	486	353	194	178			R0160	178	18 301
N-8	R0170	0	0	46 372	13 914	2 749	2 384	296	280	148				R0170	148	66 142
N-7	R0180	0	249 526	49 038	13 187	4 246	1 022	606	3					R0180	3	317 628
N-6	R0190	1 355 353	236 609	50 077	14 004	2 672	1 165	395						R0190	395	1 660 276
N-5	R0200	1 366 478	223 909	58 329	12 468	3 217	1 135							R0200	1 135	1 665 536
N-4	R0210	1 443 826	232 615	46 984	13 993	3 107								R0210	3 107	1 740 525
N-3	R0220	1 458 168	274 962	45 877	19 819									R0220	19 819	1 798 826
N-2	R0230	1 402 628	267 989	54 114										R0230	54 114	1 724 731
N-1	R0240	1 347 745	357 838											R0240	357 838	1 705 583
N	R0250	1 491 437												R0250	1 491 437	1 491 437
Total	R0260													R0260	1 928 797	12 197 706

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

Année	Année de développement											Fin d'année (données actualisées)			
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +		C0360		
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300				
Précédentes	R0100												0	R0100	0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			R0160	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0				R0170	0
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0					R0180	0
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0						R0190	0
N-5	R0200	0	0	0	0	0	0							R0200	0
N-4	R0210	0	0	0	0	13								R0210	13
N-3	R0220	0	0	0	1 292									R0220	1 300
N-2	R0230	0	0	3 040										R0230	3 061
N-1	R0240	0	119 446											R0240	120 163
N	R0250	210 705												R0250	178 071
Total	R0260													R0260	302 608

Nom légal : BTP PREVOYANCE, Date d'arrêté : 31/12/2021

Devise d'affichage : k EUR

S.22.01.21

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	7 731 227	-7 731 227			
Fonds propres de base	R0020	3 920 083	-3 920 083			
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	3 920 083	-3 920 083			
Capital de solvabilité requis	R0090	1 649 683	-1 649 683			
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	3 818 788	-3 818 788			
Minimum de capital requis	R0110	571 656	-571 656			

Nom légal : BTP PREVOYANCE, Date d'arrêté : 31/12/2021

Devise d'affichage : k EUR

S.23.01.01 - 01

Fonds propres

	Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010				
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	2 911	2 911		
Comptes mutualistes subordonnés	R0050				
Fonds excédentaires	R0070				
Actions de préférence	R0090				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110				
Réserve de réconciliation	R0130	3 815 877	3 815 877		
Passifs subordonnés	R0140				
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	101 295			101 295
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180				
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de	R0220				
Déductions					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230				
Total fonds propres de base après déductions	R0290	3 920 083	3 818 788		101 295
Fonds propres auxiliaires					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande pour les	R0310				
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390				
Total fonds propres auxiliaires	R0400				
Fonds propres éligibles et disponibles					
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	3 920 083	3 818 788		101 295
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	3 818 788	3 818 788		
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	3 920 083	3 818 788	0	101 295
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	3 818 788	3 818 788	0	0
Capital de solvabilité requis	R0580	1 649 683			
Minimum de capital requis	R0600	571 656			
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	2,38			
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	6,68			

Nom légal : BTP PREVOYANCE, Date d'arrêté : 31/12/2021

Devise d'affichage : k EUR

S.23.01.01 - 02

Fonds propres

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	3 920 083
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	104 206
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	3 815 877
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	

Nom légal : BTP PREVOYANCE, Date d'arrêté : 31/12/2021

Devise d'affichage : k EUR

S.25.01.21

Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	1 182 590		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	176 078		
Risque de souscription en vie	R0030	395 899		Aucun
Risque de souscription en santé	R0040	808 570		Aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	0		Aucun
Diversification	R0060	-740 378		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	1 822 759		

Calcul du capital de solvabilité requis

		C0100
Risque opérationnel	R0130	92 125
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-265 201
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	0
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	1 649 683
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	1 649 683
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

Approche concernant le taux d'imposition

		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	1

Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés

		C0130
LAC DT	R0640	0
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	0
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	0
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	0
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	0
LAC DT maximale	R0690	0

Nom légal : BTP PREVOYANCE, Date d'arrêté : 31/12/2021
Devise d'affichage : k EUR

S.28.02.01

Minimum de capital requis (Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie)

		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(NL,NL)	Résultat MCR(NL,NL)
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	276 961	0

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	205 771	1 307 372	0	0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	1 078 240	759 927	0	0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0	0	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	0	0	0	0
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	0	0	0	0
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0	0	0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	0	0	0	0
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	0	0	0	0
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	0	0	0	0
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0	0	0	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0	0	0	0
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	0	0	0

		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(L,NL)	Résultat MCR(L,L)
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	0	294 695

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	0		3 724 031	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	0		354 818	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0		0	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	0		1 348 801	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		0		210 045 143

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	571 656
Capital de solvabilité requis	R0310	1 649 683
Plafond du MCR	R0320	742 357
Plancher du MCR	R0330	412 421
MCR combiné	R0340	571 656
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 200
Minimum de capital requis	R0400	571 656

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	276 961	294 695
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	799 253	850 430
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	359 664	382 694
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	199 813	212 608
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	276 961	294 695
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500	3 700
Montant notionnel du MCR	R0560	276 961	294 695